

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Band:** 33 (1925)  
**Heft:** 6

**Artikel:** La place de la Rouvenaz il y a cent ans  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-26428>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA PLACE DE LA ROUVENAZ IL Y A CENT ANS

Notre collaborateur, M. Henchoz, a publié au cours de l'hiver 1924, dans la *Feuille d'Avis de Montreux*, une série d'articles intéressants sur *Montreux il y a cent ans*. Il nous permettra sans doute, et le journal aussi, d'en extraire un passage relatif à la place de la Rouvenaz que tous les Vaudois connaissent maintenant, avec son beau jardin public où se célèbre la fête des narcisses, son débarcadère et son marché couvert.

Le parallèle entre le Montreux actuel et le Montreux d'autrefois est relativement facile à dresser grâce à l'opposition absolue et à la netteté des contrastes, mais nulle part il ne ressort mieux que dans l'ancienne grève des « Rouvines », transformée aujourd'hui en jardin anglais.

Depuis quand la place de la Rouvenaz était-elle propriété paroissiale ? Depuis un temps « immémoré » disaient les anciens trois cents ans auparavant, au début de l'époque bernoise. En effet, aucun abergement des barons du Châtelard, aucune concession des comtes et ducs de Savoie n'en fait mention. Et cependant l'on sait si les seigneurs de l'époque féodale étaient jaloux de leurs droits sur les moindres parcelles du domaine public, les cours d'eau en particulier et les cailloux de leur lit ! On a encore présent à la mémoire le fameux procès de Dame de Bondely à ses féaux sujets, qui s'étaient permis d'aller cueillir quelques pelletées de sable à la Baye.

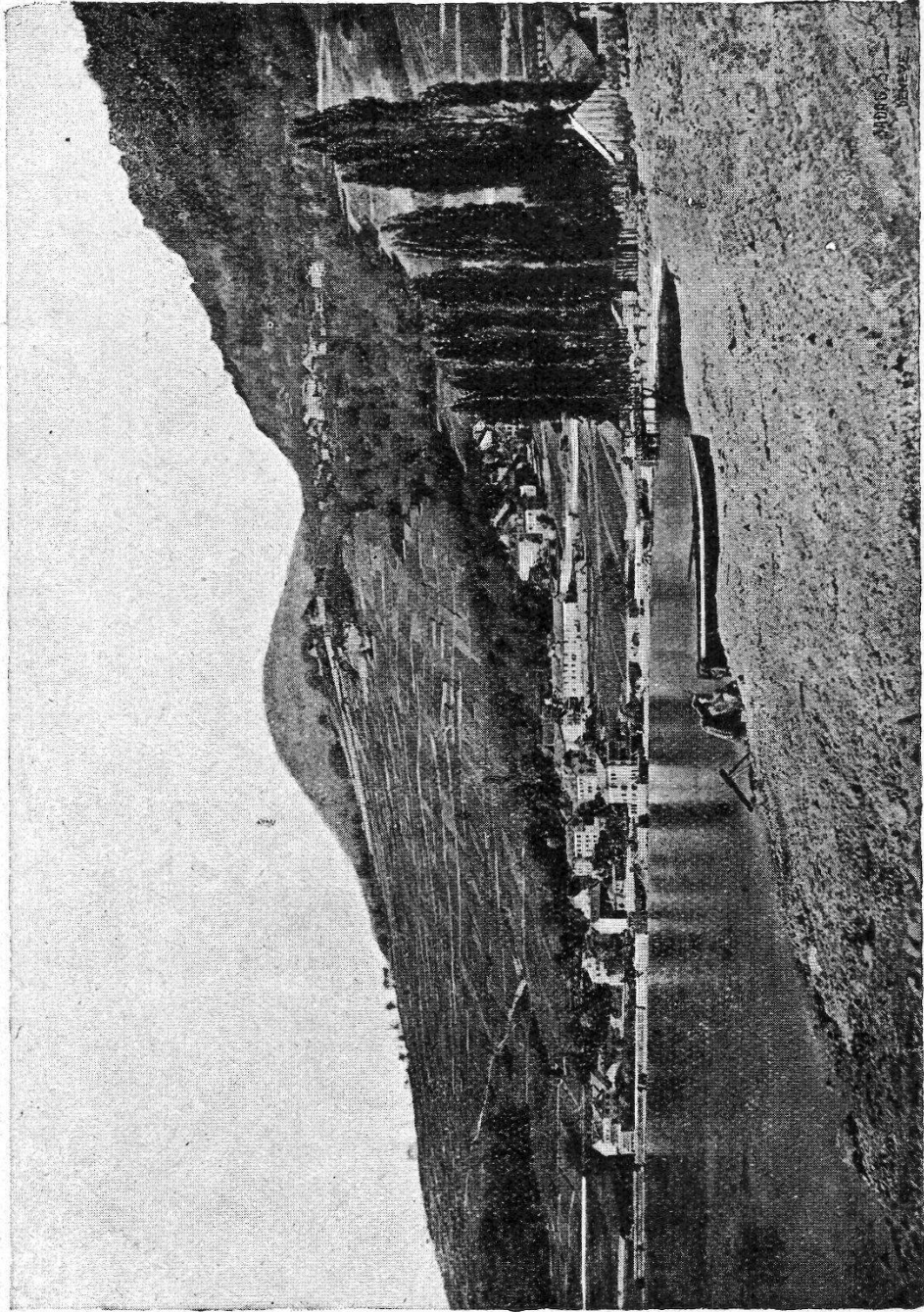
Mais comment avaient-ils pu abrégé ce qui n'existait pas, ou qui n'était qu'à l'état embryonnaire ?

Cadeau de la Baye de Montreux aux vigneronns de ce lieu, en compensation de tous les méchants tours qu'elle leur jouait, la « Rouvene » s'était formée insensiblement en marge du lac par les copieuses alluvions que le torrent dérobaît aux « rouvines » du haut, du Berroyer à Sauderan et jusqu'en Soladier. Lac et torrent rivalisaient de flots pour affouiller et remanier sans cesse ce sol instable que les fortes racines des grands noyers affermissaient cependant peu à peu. Une fois que le Grand Trait de Baye fut à peu près tracé et endigué, la place créée à l'occident put être aménagée, tant bien que mal et devenir le champ d'exercices et de jeux des petits et des grands. Quand cela se fit-il exactement ?... Aucun écrit « d'inauguration » n'est venu nous en informer. Mais on sait que les premiers temps de l'époque bernoise, le tir au papegay s'y pratiquait avec un grand concours de population, que la place vit le major Davel y procéder à plusieurs inspections, notamment en 1719, 1720 et 1721<sup>1</sup> et que d'importantes revues militaires, dont nous reparlerons, s'y déroulèrent à la veille de la révolution vaudoise. La période de la République helvétique, dans laquelle le patriotisme se manifestait surtout par des tirades grandiloquentes, laissa la Rouvenaz encombrée de cailloux et de fondrières.

A la date du 26 mars 1804, le syndic Vuichoud est chargé de faire débarrasser de pierres et combler les creux sur la place d'armes « de manière qu'elle soit propre aux exercices militaires ».

En 1812, après en avoir délibéré plusieurs fois, on décide « pour le coup, que douze bouteroues peuvent suffisamment suffire pour dresser le chemin afin que les chars suivent en droiture la voie publique de la manière qu'elle est dressée...

<sup>1</sup> Ses quittances sont aux archives des Planches et de Veytaux.



**LA PLACE DE LA ROUVENAZ VERS 1880.**

Cliché obligeamment mis à notre disposition par M. G.-A. BRIDEL.

On consultera des tailleurs de pierre pour que lesdits boute-routes soient faits aussi bon marché que possible ».

Le 30 décembre 1814, le municipal Dufour est chargé de faire planter les peupliers à la Rouvenaz, d'y amener de la terre, de manière que cette place puisse se gazonner.

Durant quelques années, ce furent les chèvres des gens de Vernex qui se chargèrent de tondre ce gazon. Mais en 1822, le citoyen David Dufour s'étant permis d'y porter la faux, il fut invité péremptoirement à se porter aussi locataire de la place d'armes pour le prix de ...4 francs, payables d'avance. Aux mises de 1823, elle est expédiée pour 5 francs 5 rappes au citoyen municipal Charles Louis Cuenet.

Depuis les siècles précédents, les propriétaires bordiers avaient le droit de planter des noyers sur le terrain paroissial et de jouir, en toute propriété, de leur fruit. On leur réclame des pièces justifiant cette jouissance. Mais on leur refuse l'autorisation de planter une seconde rangée de noyers comme ils en avaient l'intention.

Le bornage de la place, décidé à plusieurs reprises, n'étant pas encore effectué, les particuliers passent outre à l'inter-diction et plantent quand même leurs noyers. La délégation ne peut que protester, platoniquement. Mais le municipal Francey voulant de plus construire un mur à quelques pas du bâtiment du tirage, une action s'engage en justice qui va obliger les autorités à rechercher les droits du public sur la propriété paroissiale et les limites de celle-ci.

Les trois syndics se vouèrent à cette recherche, sans parvenir à mettre la main sur des actes positifs, autres que des concessions de jouissance des noyers. Après avoir consulté l'avocat Secretan, ils durent transiger avec le municipal Francey. Les trois communes s'engageaient à payer à ce dernier une somme de 400 francs. L'acte porte le considé-rant suivant : « Pour qu'il s'engage à renoncer au droit de

plantage des noyers dans cette partie de propriété censée paroissiale et pour que les arbres et le sol appartiennent complètement à la Paroisse, sans équivoque. »

Cet acte fut passé avec l'approbation du Conseil d'Etat, entre les mains du juge de paix le 18 juin 1826. La quote-part de chaque commune est fixée comme suit :

Châtelard	300 francs, soit les $\frac{3}{4}$
Planches	75 » » les $\frac{3}{16}$
Veytaux	25 » » les $\frac{1}{16}$

Dès cette année-là, la paroisse se trouve avoir des noix à vendre. Les mises ont généralement lieu en septembre, au moment où l'on pourra juger de ce que sera la récolte. En 1826, les noix de la Rouvenaz furent données pour 6 francs au citoyen Jean-François Dufour, de Clarens, avec le droit de disposer aussi de la feuille.

En 1827, la récolte est meilleure et rapporte le double : 12 francs. L'année suivante : 14 francs ; ce qui n'était pas une année de noix.

---

## L'IMPRIMERIE LAUSANNOISE ET LE RISORGIMENTO

M. le Professeur et Docteur Decio Silvestrini a publié récemment à Bellinzone un ouvrage qui présente de l'intérêt pour l'histoire du canton de Vaud et surtout pour celle de l'imprimerie à Lausanne<sup>1</sup>. L'établissement typographique dont il s'agit est celui qui avait été dirigé pendant de nombreuses années par Marc Ducloux, et dont M. Louis Mogeon a parlé en 1914 dans cette Revue. En 1845, Ducloux remit

<sup>1</sup> Decio Silvestrini : *Una tipografia del Risorgimento. (S. Bonamici & Ci. Losanna 1845 - 1850)*, con prefazione di Antonio Monti e documenti inediti. — Bellinzona, Tipografica Grassi & Co. Editori, 1924.